



Besançon, le 30 avril 2020

**Monsieur Bernard SCHMELTZ**  
**Préfet de Bourgogne Franche-Comté**  
53 rue de la Préfecture  
21041 DIJON Cedex

Réf : 101127042020/MT/SW

Objet : Pendant le confinement la destruction de la biodiversité s'accroît

Monsieur le Préfet de Bourgogne-Franche-Comté

Le Conseil d'administration de l'Agence Régionale de la Biodiversité de Bourgogne-Franche-Comté, tient à vous alerter sur la poursuite, en cette période de confinement, de pratiques illégales, destructrices de la géodiversité et de la biodiversité de notre région telles que les broyages d'affleurements rocheux (« casse cailloux »), la destruction de haies en pleine période de nidification, ou encore le drainage de zones humides.

Nous savons que la pandémie de Covid-19 et ses terribles conséquences vous mobilisent pleinement ainsi que vos services. L'urgence du moment est bien de sauver, soigner et préserver des vies humaines et de faire face, autant que faire se peut, aux conséquences économiques de cette crise sanitaire.

Pour autant, en cette période où l'espèce humaine prend toute la mesure de sa fragilité et des relations qui la lient aux autres êtres vivants il ne faut pas baisser la garde face aux atteintes irréremédiables infligées à la biodiversité. Plus que jamais il faut préserver la diversité du vivant, socle vacillant de notre propre existence, car nous en dépendons toutes et tous pour vivre.

Le Conseil d'administration de l'ARB Bourgogne-Franche-Comté condamne donc, avec la plus grande fermeté, toutes les pratiques qui accentuent la pression sur la biodiversité régionale et vous demande de faire le nécessaire pour sensibiliser et, mettre en place les actions de répression nécessaires face à ces pratiques.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à notre demande et en restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires, nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de nos respectueuses salutations.

Pour le Conseil d'administration de l'ARB,

Le Président,

Stéphane WOYNAROSKI

La Vice-Présidente,

Anne-Laure BORDERELLE

18 participant.e.s :

16 pour

0 contre

2 abstentions

*Copie à Madame la Présidente du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté.*

**Agence Régionale de la Biodiversité Bourgogne-Franche-Comté**

Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté

4 Square Castan - CS 51857 - 25031 BESANÇON Cedex

Tél : 03.39.91.31.02 – contact@arb-bfc.fr